

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	49
Pouvoirs :	5
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

**COMITE SYNDICAL
du SIED 70**

des 20 et 27 mars 2024

Dates de convocation : 19 février et 21 mars 2024

DELIBERATION N° 13

OBJET : Compte Administratif 2023 du budget « Prestations de services »

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « Prestations de service » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations, y compris la reprise des résultats de 2022 sont les suivantes :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	374 074,07 €
Recettes	374 074,07 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) **CONSTATE** les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion ;
- 2) **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe « Prestations de services » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un excédent global de clôture nul.

PJ : Compte administratif 2023 du budget annexe « Prestations de services »

*Pour extrait conforme
Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20240327-DELIB13CS27